



Assemblée générale

Cinquantième session

90^e séance plénière

Mardi 12 décembre 1995, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Freitas do Amaral (Portugal)

La séance est ouverte à 15 h 20.

Rapports de la Première Commission

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Cet après-midi, l'Assemblée va examiner les rapports de la Première Commission relatifs aux points 57 à 81 de l'ordre du jour.

J'invite le Rapporteur de la Première Commission, M. Rajab Sukayri, de la Jordanie, à présenter les rapports de la Première Commission en une seule intervention.

M. Sukayri (Jordanie), Rapporteur de la Première Commission (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un grand honneur et un privilège que de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Commission chargée des affaires de désarmement et de sécurité internationale (Première Commission). Les rapports de la Première Commission au titre des points 57 à 81 de l'ordre du jour figurent dans les documents A/50/577 à A/50/601 inclus. À cet égard, je voudrais signaler que des rectificatifs ont été publiés en ce qui concerne les documents A/50/585, A/50/590 et A/50/600.

Cette année, la Commission a été saisie au total de 25 points, comprenant eux-mêmes 21 sous-points. Malgré le nombre de questions complexes soumises à son examen, la Commission, dans un esprit de compromis, a achevé ses travaux en tenant 29 séances officielles et sept réunions

officieuses. Consciente également de la nécessité de continuer à rationaliser les travaux et procédures, la Commission a utilisé au mieux les services de conférence mis à sa disposition.

Du 16 au 26 octobre, la Commission a consacré neuf séances au débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Afin de renforcer l'efficacité de ses travaux, la Commission a décidé de nouveau, à la présente session, de réserver du temps pour une discussion structurée de sujets spécifiques dans le cadre d'une étude thématique et a tenu à cet effet sept réunions officieuses, du 30 octobre au 3 novembre 1995. Cette phase des travaux de la Commission a permis de parvenir à une plus grande cohérence dans les discussions, de mieux les cerner et de les orienter davantage vers la décision.

À la présente session, la Commission a examiné en tout 48 projets de résolution et trois projets de décision. Deux des projets de résolution — A/C.1/50/L.14, intitulé «Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction», et A/C.1/50/L.15, intitulé «Interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires» — n'ont pas été soumis à décision par leurs auteurs respectifs. Parmi les projets de proposition adoptés, 24 projets de résolution et un projet de décision ont été adoptés par la Commission sans vote, ce qui a représenté à peu près 50 % du nombre total de propositions adoptées.

95-87011 (F)

9587011

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'un mois à compter de la date de la séance, au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Au cours du débat général, les États Membres ont soulevé et mis en exergue quantité de points relatifs à la sécurité internationale et au désarmement, allant de la question des armes légères à la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, aux négociations bilatérales sur les armes nucléaires, et aux zones exemptes d'armes nucléaires. Je vais exposer les questions qui ont plus particulièrement fait l'objet de discussions. Tout d'abord, la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a été évoquée par la plupart des délégations qui ont participé aux débats. Leurs vues, en la matière, étaient cependant différentes; certaines se sont félicitées du résultat de cette conférence en termes généraux, d'autres ont traité d'un certain nombre de points particuliers. Toutefois, nombre de délégations ont souligné que la prorogation pour une durée indéfinie du TNP avait considérablement renforcé le régime international de non-prolifération nucléaire. Beaucoup d'autres ont souligné le fait que la prorogation indéfinie n'avait pas été le seul résultat important de la Conférence. Elles ont préféré attirer l'attention de la Commission sur des questions telles que les assurances de sécurité à fournir par les États dotés d'armes nucléaires aux États qui n'en possèdent pas, la nécessité de conclure un traité d'interdiction complète vérifiable des essais option zéro, et la nécessité d'amorcer immédiatement des négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles.

La Commission a adopté un projet de résolution relatif à la Conférence du TNP et prenant acte des trois décisions de la Conférence, c'est-à-dire le renforcement du processus de révision du Traité, les principes et objectifs de non-prolifération des armes nucléaires, et la prorogation du Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Elle a également pris note de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par les Parties au Traité le 11 mai 1995.

D'autres questions ont été particulièrement mises en évidence au cours de la discussion, y compris la poursuite des essais nucléaires par des États dotés d'armes nucléaires autres que ceux qui observent toujours un moratoire volontaire sur les essais. Ce point a été l'un de ceux qui ont soulevé le plus de difficultés tant durant la discussion que plus tard lors de l'examen des projets de résolution et de la prise de décisions y relative.

Une autre question d'une importance manifeste dans le domaine des armes nucléaires a été celle de la création ou de la consolidation de zones exemptes d'armes nucléaires au Moyen-Orient, en Asie du sud, en Amérique latine et dans les Caraïbes. En outre, un projet de résolution intitulé

«Texte définitif du Traité relatif à la zone africaine exempte d'armes nucléaires (Traité de Pelindaba)» a été adopté sans vote. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient a continué, cette année, de susciter des controverses, bien que le titre tout autant que le contenu du projet de résolution sur ce sujet aient été grandement améliorés cette année en vue de parvenir à un libellé de consensus.

Le débat général à la Première Commission a également traité de questions telles que la transparence dans les armements; à ce propos, de nombreux États Membres ont souligné l'importance d'améliorer le fonctionnement du Registre des armes classiques des Nations Unies. La plupart des orateurs ont estimé que le Registre était une mesure nécessaire et appropriée de renforcement de la confiance entre États. Diverses délégations ont demandé l'élargissement de la portée du Registre pour qu'il puisse inclure des armes classiques de fabrication nationale ainsi que les armes de destruction massive et leurs vecteurs. Certains États ont noté avec regret que, l'année dernière, le groupe gouvernemental d'experts chargés de l'amélioration du fonctionnement du Registre n'avait pas atteint ses objectifs.

Les délibérations de la Commission ont mis en lumière d'autres questions telles que la Conférence en cours sur certaines armes classiques, qui traite de la question du Protocole sur les mines terrestres; du moratoire sur l'exportation des mines terrestres antipersonnel; du désarmement et du développement; d'une approche régionale du désarmement; du rôle de la science et de la technique en matière de désarmement; et d'une nouvelle question : «Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements».

Parmi les questions controversées examinées par la Commission cette année figurait la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Les opinions différaient au sujet, notamment, d'un calendrier spécifique pour cette session extraordinaire, et aucun compromis n'a été atteint, qui aurait pu ouvrir la voie à un consensus sur cette question.

Enfin, il est à noter que, cette année également, la question de la rationalisation des travaux de la Première Commission a bénéficié de l'appui des délégations, et que la Commission a adopté une décision basée sur une proposition présentée par le Président de la Commission tendant à ce que les consultations visant à rationaliser davantage les travaux devraient se poursuivre jusqu'à la cinquante-deuxième session, lorsque ce point serait à nouveau examiné par la Commission.

Pour terminer, je voudrais rendre un hommage bien mérité à tous les membres de la Première Commission, dont l'esprit de coopération et de conciliation a permis à la Commission d'achever ses travaux à la présente session de l'Assemblée générale avec un jour d'avance.

Je voudrais rendre particulièrement hommage au Président de la Première Commission, S. E. l'Ambassadeur Luvsangiin Erdenechuluun de la Mongolie, dont la maîtrise parfaite des questions de désarmement et de sécurité internationale, la longue expérience dans le domaine du désarmement et les qualités de diplomate bien connues ont permis à la Commission d'achever ses travaux avec succès.

Je voudrais remercier les Vice-Présidents de la Commission, S. E. l'Ambassadeur Antonio de Icaza, du Mexique, et S. E. l'Ambassadeur Wolfgang Hoffmann, de l'Allemagne, de la façon excellente dont ils se sont acquittés des responsabilités qui leur étaient confiées. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Marrack Goulding, et au Directeur du Centre des affaires de désarmement, M. Prvoslav Davinic, pour leur contribution aux travaux de la Commission.

Je suis également très heureux de remercier le Secrétaire de la Commission, M. Sohrab Kheradi, dont les connaissances et la vaste expérience dans le domaine du désarmement ont très largement contribué au succès des travaux de la Commission. Je voudrais également remercier tous ceux qui ont collaboré avec lui, y compris M. Sattar, M. Alasaniya, Mme Kulanusorstit et Mme Nania.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : S'il n'y a pas de proposition au titre de l'article 66 du règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas discuter des rapports de la Première Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote.

Les positions des délégations concernant les recommandations de la Première Commission ont été clairement indiquées à la Commission et sont reflétées dans les rapports officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'aux termes du paragraphe 7 de la décision 34/401 l'Assemblée a décidé que :

«Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission.»

Je rappelle également aux délégations, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant que l'Assemblée se prononce sur les recommandations figurant dans les rapports de la Première Commission, j'informe les représentants que nous allons suivre la même procédure qu'à la Première Commission pour la prise de décisions, à moins que les délégations aient déjà fait savoir qu'elles souhaitent que l'on procède différemment. Autrement dit, la Commission a procédé à un vote enregistré ou à un vote séparé, nous ferons de même.

J'espère également que nous pourrions adopter sans vote les recommandations que la Première Commission a adoptées sans vote.

Point 57 de l'ordre du jour

Respect des obligations en matière de limitation des armements et de désarmement

Rapport de la Première Commission (A/50/577)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 11 de son rapport (A/50/577).

Le projet de résolution, intitulé «Respect des obligations en matière de limitation des armements et de désarmement», a été adopté par la Première Commission sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 50/60).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 57 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 58 de l'ordre du jour

Éducation et information en matière de désarmement

Rapport de la Première Commission (A/50/578)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au paragraphe 5 du rapport, la Première Commission informe l'Assemblée qu'elle n'a pris aucune décision au titre du point 58.

Puis-je considérer que l'Assemblée prend note du rapport de la Première Commission et en a ainsi terminé avec l'examen du point 58 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 59 de l'ordre du jour

La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification

Rapport de la Première Commission (A/50/579)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Nous allons commencer la procédure de vote.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de

Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent :

France, Géorgie, Israël, Monaco, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 157 voix contre une, avec 6 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 50/61).

[La délégation de la République islamique d'Iran a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 59 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 60 de l'ordre du jour

Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale

Rapport de la Première Commission (A/50/580)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision

recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Nous allons commencer la procédure de vote.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guinée équatoriale, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kazakstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tadjikistan, Turquie.

Par 109 voix contre zéro, avec 54 abstentions, le projet de décision est adopté.

[La délégation de la République islamique d'Iran a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 60 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 61 de l'ordre du jour

Réduction des budgets militaires

Rapport de la Première Commission (A/50/581)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au paragraphe 5 du rapport, la Première Commission informe l'Assemblée qu'elle n'a pas pris de décision au sujet du point 61 de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note du rapport de la Première Commission et en a ainsi terminé avec l'examen du point 61 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 62 de l'ordre du jour

Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale

Rapport de la Première Commission (A/50/582)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Le projet de résolution est intitulé «Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale».

Nous allons commencer la procédure de vote.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, France, Israël, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Îles Salomon, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kazakstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Samoa, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tadjikistan, Turquie, Ukraine.

Par 104 voix contre 6, avec 53 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 50/62).

[La délégation de la République islamique d'Iran a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 62 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 63 de l'ordre du jour

Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et d'autres domaines connexes

Rapport de la Première Commission (A/50/583)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 10 de son rapport.

Nous allons commencer la procédure de vote.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, Répu-

blique arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :
Néant.

S'abstiennent :
Cuba, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Pakistan, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 157 voix contre zéro, avec 9 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 50/63).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 63 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 64 de l'ordre du jour

Amendement du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau

Rapport de la Première Commission (A/50/584)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Swaziland pour une explication de vote avant le vote.

M. Dlamini (Swaziland) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation voudrait dire que nous n'avons pas été à même de faire connaître notre position en Première Commission parce que nous attendions des instructions de notre capitale. Heureusement, ma délégation est maintenant en mesure de se prononcer, conformément aux instructions qu'elle a reçues.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution

recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Nous allons maintenant commencer la procédure de vote.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :
Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :
États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent :
Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, Républi-

que de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie, Ukraine.

Par 110 voix contre 4, avec 45 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 50/64).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 64 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 65 de l'ordre du jour

Traité d'interdiction complète des essais

Rapport de la Première Commission (A/50/585 et Corr.1)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 9 de son rapport.

Ce projet de résolution est intitulé «Traité d'interdiction complète des essais nucléaires».

Un vote séparé a été demandé sur le paragraphe 2 du dispositif. Y a-t-il une objection à cette demande?

Il n'y a pas d'objection. Je vais donc d'abord mettre aux voix le paragraphe 2 du dispositif.

Nous allons maintenant commencer la procédure de vote.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Chine.

Par 166 voix contre zéro, avec une abstention, le paragraphe 2 du dispositif est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution dans son ensemble. Le projet de résolution dans son ensemble a été adopté par la Première Commission sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution dans son ensemble est adopté (résolution 50/65).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 65 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 66 de l'ordre du jour

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient

Rapport de la Première Commission (A/50/586)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Ce projet de résolution a été adopté par la Première Commission sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 50/66).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 66 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 67 de l'ordre du jour

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud

Rapport de la Première Commission (A/50/587)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Swaziland pour une explication de vote avant le vote.

M. Dlamini (Swaziland) (*interprétation de l'anglais*) : Ici encore, nous n'avons pas pu participer au vote en Première Commission car nous n'avions pas reçu d'instructions de notre capitale. Heureusement, nous sommes en mesure de le faire aujourd'hui.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Nous allons maintenant commencer la procédure de vote.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Vote pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine,

Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Bhoutan, Inde, Maurice.

S'abstiennent :

Algérie, Chypre, Cuba, Indonésie, Israël, Madagascar, Myanmar, République démocratique populaire lao, Viet Nam.

Par 154 voix contre 3, avec 9 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 50/67).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a terminé avec l'examen du point 67 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 68 de l'ordre du jour

Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

Rapport de la Première Commission (A/50/588)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Swaziland, qui souhaite expliquer son vote avant le vote.

M. Dlamini (Swaziland) (*interprétation de l'anglais*) : Nous disposons maintenant des instructions que nous n'avions pas reçues au moment où ce point était en discussion à la Première Commission.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport.

Nous allons maintenant commencer la procédure de vote.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Gabon, Géorgie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Grèce, Grenade, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie.

Par 122 voix contre zéro, avec 44 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 50/68).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a terminé avec l'examen du point 68 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 69 de l'ordre du jour

Prévention d'une course aux armements dans l'espace

Rapport de la Première Commission (A/50/589)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport.

Nous allons maintenant commencer la procédure de vote.

Des votes séparés ont été demandés sur le dix-neuvième alinéa du préambule et sur les paragraphes 8 et 10 du dispositif.

Y a-t-il des objections à cette demande?

Puisqu'il n'y a pas d'objection, je vais donc d'abord mettre aux voix le dix-neuvième alinéa du préambule.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kazakstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippi-

nes, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Belize, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guinée équatoriale, Guyana, Hongrie, Îles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suriname, Tadjikistan, Trinité-et-Tobago, Turquie.

Par 106 voix contre une, avec 57 abstentions, le dix-neuvième alinéa du préambule est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 8 du dispositif.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kazakstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie,

Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :
États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent :
Albanie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Belize, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guinée équatoriale, Guyana, Hongrie, Îles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suriname, Tadjikistan, Trinité-et-Tobago, Turquie.

Par 108 voix contre une, avec 57 abstentions, le paragraphe 8 du dispositif est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 10 du dispositif.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :
Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya,

Koweït, Lesotho, Liban, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :
États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent :
Albanie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guinée équatoriale, Guyana, Hongrie, Îles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suriname, Tadjikistan, Trinité-et-Tobago, Turquie.

Par 99 voix contre une, avec 64 abstentions, le paragraphe 10 du dispositif est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je mets maintenant aux voix le projet de résolution dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Géorgie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Belize, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tadjikistan, Turquie.

Par 121 voix contre zéro, avec 46 abstentions, le projet de résolution dans son ensemble est adopté (résolution 50/69).

[La délégation de la France a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.]

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada, qui souhaite expliquer son vote.

M. Snell (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : À propos de la résolution sur l'espace dont nous sommes saisis, je voudrais réaffirmer que l'abstention du Canada, cette année, ne représente pas une diminution de notre volonté d'empêcher la course aux armements dans l'espace. Il vient plutôt de notre ferme conviction que, sur une base de priorité, la Conférence du désarmement devrait en 1996 concentrer ses ressources dans toute la mesure du possible sur la réalisation d'une conclusion rapide et fructueuse des négociations relatives à un traité d'interdiction totale des essais. Nous ne pouvons donc pas appuyer la création d'un comité spécial tel que le demande la résolution.

Comme l'Assemblée le sait, au cours des années le Canada a toujours appuyé fermement les discussions de la Conférence du désarmement au niveau multilatéral sur les questions liées à la course aux armements dans l'espace. La politique canadienne à cet égard n'a pas changé. Elle reste fondée strictement sur le principe que l'espace doit rester comme il l'est à l'heure actuelle, exempt d'armes. Les activités à la Conférence du désarmement relatives à cet objectif continueront de recevoir un appui ferme et direct de notre part. Nous sommes convaincus que lorsqu'elle aura conclu avec succès ses négociations nucléaires, la Conférence du désarmement pourra revenir à son mandat en matière d'espace dans les années à venir.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 69 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 70 de l'ordre du jour

Désarmement général et complet

Rapport de la Première Commission (A/50/590 et Corr.1)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais donner maintenant la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote.

M. Felicio (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais expliquer la position de mon pays à propos du projet de résolution intitulé «Conférence d'examen et de prorogation de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)». Ce projet de résolution est paru dans le document A/C.1/50/L.49/Rev.1 à la Première Commission.

Le Brésil, qui est partie aux engagements juridiquement contraignants relatifs à la non-prolifération des armes nucléaires dans le cadre du Traité de Tlatelolco et d'autres instruments impliquant l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'application des garanties, ne participera pas au vote sur ce projet de résolution puisque, de l'avis de mon gouvernement, il ne concerne que les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Je demande que la non-participation du Brésil soit dûment reflétée dans le document officiel du vote sur ce projet de résolution.

M. Dlamini (Swaziland) (*interprétation de l'anglais*) : Dans ce cas également, ma délégation n'a pas pu participer à la décision de la Première Commission, car elle attendait les instructions de notre capitale. J'ai le plaisir d'annoncer que nous avons maintenant reçu ces instructions.

M. Dejammet (France) : La délégation française souhaite rappeler les raisons du vote qu'elle va émettre sur le projet de résolution A/C.1/50/L.3 relatif aux essais nucléaires et souligner les raisons pour lesquelles ce texte nous paraît infondé, injuste, pernicieux et inutile.

La France est favorable à la conclusion, dès 1996, d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La première parmi les États nucléaires, la France s'est faite l'avocat de l'option zéro en la matière, c'est-à-dire d'un traité d'interdiction rigoureux, interdisant tout essai d'arme nucléaire ou toute autre explosion nucléaire. Elle s'est réjouie du ralliement à cette exigence de la plupart de ses partenaires nucléaires. Elle continuera d'agir en faveur de cet objectif.

Mais, pour plaider l'objectif de l'option zéro, pour plaider la cause d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires vraiment efficace, la France avait besoin de se doter d'un système lui permettant de vérifier à l'avenir la sûreté de son potentiel de dissuasion sans recourir à de nouveaux essais, si limité qu'aurait pu en être leur niveau.

Pour acquérir ce système de simulation, qui interdira tout essai d'armes nucléaires ou toute autre explosion

nucléaire, la France, à l'instar des autres puissances nucléaires, devait achever un programme très limité d'essais.

C'est ce programme qu'elle achève dans un délai très court, puisqu'elle tient à respecter l'engagement qu'elle a pris au regard de la conclusion, en 1996, du traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Ce faisant, la France se dote du moyen de préconiser l'option zéro. Elle agit dans l'intérêt d'un CTBT rigoureux.

Ce faisant, la France respecte ses engagements internationaux. Aucune disposition de droit, aucun engagement pris par la France ne porte sur une «cessation immédiate des essais». Depuis trois ans, la communauté internationale réclame des puissances nucléaires un engagement de plus grande retenue. La campagne très limitée d'essais qui est en voie d'achèvement correspond à ce critère de la plus grande retenue.

Ce faisant, la France ne conduit pas d'action qui porterait atteinte à l'environnement. Il y a eu sur ce point abondance de preuves confirmant cette réalité. Il y a de la part de la France une volonté de transparence et de coopération qui n'a eu d'égal de la part d'aucun.

Le projet actuel nous paraît très éloigné des objectifs de la communauté internationale en matière de désarmement. Ces objectifs sont reflétés par deux projets de résolution soumis ce même jour à notre Assemblée : la résolution A/C.1/50/L.8/Rev.1, «Traité d'interdiction des essais», et la résolution A/C.1/50/L.17/Rev.2, «Désarmement nucléaire». Ces deux textes répondent à l'ensemble des préoccupations de la communauté internationale en ce domaine. Ce sont des textes fondamentaux. La France leur apporte son plein soutien.

Mais le projet de résolution A/C.1/50/L.3 se développe à partir de prémisses qui ne correspondent pas à l'état du droit : l'engagement de plus grande retenue adopté dès 1993 et confirmé cette année n'était pas et n'est pas un engagement de cessation immédiate. Le projet de résolution est infondé en droit.

Le projet de résolution A/C.1/50/L.3 réclame une cessation immédiate alors que chacun sait que l'objectif de notre ultime campagne d'essais sert les intérêts du traité d'interdiction complète des essais, alors que chacun sait que cette campagne d'essais aura pris fin bien avant la conclusion en 1996 du traité d'interdiction complète des essais. Le projet de résolution A/C.1/50/L.3 est infondé, il est irréaliste. Le projet accredité à tort l'idée que le Traité sur la

non-prolifération nucléaire pourrait n'être pas respecté, et c'est pourquoi il nous paraît également pernicieux.

Enfin, le projet de résolution survient, en 1995, alors que tous les paramètres touchant la question des essais nucléaires étaient réunis les années précédentes. Mais l'Assemblée générale, ces dernières années, n'était pas saisie de projet de résolution sur la cessation immédiate des essais. Pourquoi ce texte, cette année? Comment ne pas s'interroger sur les objectifs réels de ce projet de résolution? Comment ne pas conclure qu'il a d'autres desseins que celui de promouvoir le désarmement? Ce texte, en ce sens, nous paraît injuste.

La France vient d'annoncer solennellement, le 6 décembre, que cette ultime campagne s'achèverait avant la fin du mois de février 1996, c'est-à-dire dans quelques semaines.

Le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) vient d'accéder à notre requête visant à l'organisation d'un comité international d'experts qui sera chargé de constater, une fois de plus, l'innocuité des essais français.

Ces deux éléments intervenus depuis le vote en Première Commission s'ajoutent à tous ceux qui vont à l'encontre de l'approbation de ce projet de texte.

C'est pourquoi la France votera contre l'adoption de ce projet de résolution. C'est pourquoi la France tiendra le cap qu'elle s'est fixé : elle aura cessé ses essais dans quelques semaines, bien avant la conclusion du traité d'interdiction complète des essais. Elle défendra «l'option zéro» dans les négociations du traité d'interdiction complète des essais. Elle agira en faveur de la signature du traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1996. Elle continuera d'agir en faveur de la non-prolifération, du désarmement global et de la paix.

M. Cassar (Malte) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais faire une déclaration dans le cadre des explications de vote sur le projet de résolution qui, en Première Commission, figurait dans le document A/C.1/50/L.3, intitulé «Essais nucléaires».

En ce qui concerne la question des armes nucléaires, Malte maintient une position cohérente et catégorique d'encouragement ferme et d'appui à toutes les mesures visant le désarmement nucléaire. Les États parties au Traité sur la non-prolifération nucléaire ont demandé instamment la prompt conclusion d'un traité d'interdiction complète

des essais nucléaires. Cette politique fait partie intégrante de la politique générale de Malte sur les questions de désarmement : Malte appuie en effet les mesures visant réellement à réduire le niveau de tous les armements. Malte reconnaît et apprécie les efforts des États dotés d'armes nucléaires pour promouvoir la paix et la stabilité. Nous nous félicitons de la prorogation pour une durée indéterminée du TNP et de la contribution des États dotés d'armes nucléaires aux efforts déployés pour parvenir à un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Dans ce contexte, Malte a pris bonne note de l'annonce solennelle faite récemment par l'un des États dotés d'armes nucléaires selon laquelle sa dernière série d'essais nucléaires en cours sera achevée avant la fin du mois de février 1996, bien avant la date initialement annoncée du 31 mai 1996, et de l'engagement pris par ce même État doté d'armes nucléaires de ne plus effectuer d'explosion nucléaire à partir de cette date, avant même la conclusion et la signature d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Malte comprend que le projet de résolution actuel vise à élargir la question des essais nucléaires.

En votant pour le projet de résolution A/C.1/50/L.3, Malte tient à exprimer ses réserves à l'égard du quatrième alinéa du préambule. Malte estime que ce paragraphe ne reflète pas correctement les initiatives prises par les États dotés d'armes nucléaires à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation.

Malte souligne une fois de plus qu'elle souhaite que soit rapidement conclu un traité d'interdiction complète des armes nucléaires et qu'elle reconnaît et salue l'engagement pris par toutes les puissances nucléaires de conclure cet accord.

M. Hakwenye (Namibie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation a reçu les instructions qu'elle attendait à propos du projet de résolution intitulé «Essais nucléaires».

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée est saisie de 18 projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 71 de son rapport (A/50/590 et Corr.1) et d'un projet de décision recommandé par la Première Commission au paragraphe 72.

Je vais soumettre à l'Assemblée, un par un, les 18 projets de résolution, puis le projet de décision. Lorsque toutes les décisions auront été prises, les représentants

auront à nouveau la possibilité d'expliquer leur vote ou leur position.

Nous allons d'abord examiner le projet de résolution A, intitulé «Essais nucléaires».

Un vote enregistré a été demandé.

La procédure de vote enregistré a commencé.

M. Perfiliev, Directeur, Division des affaires de l'Assemblée générale (*interprétation de l'anglais*) : Aux fins de clarification, je précise que l'Assemblée se prononce sur le projet de résolution A, contenu dans le document A/50/590 et Corr.1. Ce projet de résolution, intitulé «Essais nucléaires», a été soumis à la Première Commission dans le document A/C.1/50/L.3.

Les délégations pourraient-elles confirmer que leur vote est adéquatement affiché au tableau?

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Oman pour qu'il clarifie sa position au sujet du vote actuel.

M. Al-Hassan (Oman) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation a participé par erreur au vote sur ce projet de résolution. Nous aimerions corriger cette erreur. L'Oman tient à ne pas participer au vote et espère que cette position sera consignée au procès-verbal de la séance de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la France pour une motion d'ordre.

M. Dejammet (France) : Pour une fois, il s'agit bien d'un point d'ordre, parce qu'il s'agit d'un ordre dans le vote des projets de résolution, et je crains qu'il n'y ait un peu de confusion, dans la mesure où le document que nous avons sous les yeux contient un certain ordre de textes qui n'a pas été celui annoncé par la présidence.

Donc, je souhaiterais qu'il soit très clair, que nous sachions de manière extrêmement claire sur quel texte nous votons. Il me semble que s'il s'agit du vote sur les essais nucléaires, ce doit être dit de la manière la plus précise par la présidence, en rappelant qu'il s'agit du document de la Première Commission publié sous la cote A/C.1/50/L.3. Ceci doit être dit par la présidence de manière très claire pour que l'on sache sur quoi on vote, parce que l'ordre que nous avons dans le tableau des projets de résolution n'a pas

été, me semble-t-il, respecté, d'où une certaine confusion. Je souhaiterais, Monsieur le Président, si la chose était possible, que vous remettiez donc le projet de résolution aux voix, étant bien entendu qu'il s'agit du document L.3, que vous remettiez ce texte aux voix, et les choses apparaîtraient très clairement, beaucoup plus clairement.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je clarifier la situation?

L'Assemblée se prononce sur le projet de résolution A, intitulé «Essais nucléaires», qui figure dans le document A/50/590 et Corr.1. Ce texte correspond au projet de résolution contenu dans le document A/C.1/50/L.3, qui a fait l'objet d'un débat et d'un vote à la Première Commission. Je crois que cela est clair pour tous.

Si une délégation souhaite modifier son vote, elle peut le faire car le dispositif de vote n'est pas encore verrouillé. Je ne crois donc pas que nous devrions reprendre le vote. Comme je l'ai dit, le dispositif n'est pas verrouillé et tout vote peut être modifié.

Il est clair que nous nous prononçons sur le projet de résolution intitulé «Essais nucléaires», contenu dans le document A/C.1/50/L.3 de la Première Commission et maintenant désigné comme le projet de résolution A aux fins du présent vote en séance plénière de l'Assemblée.

Je donne la parole au représentant de l'Oman pour une motion d'ordre.

M. Al-Hassan (Oman) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation partage pleinement l'avis exprimé par la délégation française. En raison de l'ordre figurant dans le document dont nous sommes saisis, ma délégation a participé par erreur au vote. Vous avez dit, Monsieur le Président, que les délégations peuvent encore modifier leur position puisque le dispositif n'est pas verrouillé. Mais, dans notre cas, nous avons pris part au vote et nous ne souhaitons pas y prendre part. Si le vote pouvait être repris, assorti d'une déclaration claire et précise faite aux délégations au sujet du projet de résolution sur lequel nous votons, ma délégation n'y participerait pas.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Cap-Vert pour une motion d'ordre.

M. De Matos (Cap-Vert) : Mon intervention va dans le sens de ce que vient de dire le représentant de l'Oman, parce que, après avoir appuyé sur le bouton, ce n'est pas

possible de faire marche arrière. Le Cap-Vert ne veut pas participer au vote, mais il ne lui est pas possible de corriger sa position, parce que les boutons ne nous donnent que trois options : pour, abstention ou contre. Et nous, nous ne voulons pas participer au vote.

M. Mubarak (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : Je ne souhaite pas modifier mon vote. J'ai voté correctement. Toutefois, pour que pareille chose ne se reproduise pas lors du vote sur les autres projets de résolution, je demande que le Président veuille bien se référer au projet de résolution en reprenant le numéro utilisé à la Première Commission. J'ai été le premier à demander la parole pour éclaircir cette question, car le document, tel que nous l'avons devant nous, ne reflète pas, dans sa première partie, les recommandations du Rapporteur contenues dans sa seconde partie dans le même ordre alphabétique.

M. Dlamini (Swaziland) (*interprétation de l'anglais*) : Le Président a, à juste titre, informé l'Assemblée qu'étant donné que le mécanisme n'est pas verrouillé, ceux qui estiment avoir, par inadvertance, voté incorrectement ont maintenant toute latitude pour changer leur vote. Toutefois, recommencer à zéro serait injuste vis-à-vis de ceux qui se sont prononcés comme ils l'entendaient. Je me rallie donc à l'avis du Président.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Étant donné que les délégations ont toujours la possibilité de changer leur vote, le seul problème que nous avons maintenant est celui des délégations qui ont participé au vote sur ce projet de résolution mais ne souhaitaient pas y participer. Jusqu'à présent, deux délégations ont indiqué qu'elles avaient participé par erreur au vote. Cela peut être reflété dans les résultats du vote.

Y a-t-il d'autres délégations ayant participé par erreur au vote et qui ne souhaitent pas y participer? Il ne semble pas y en avoir. Puis-je dès lors considérer que nous pouvons tenir compte de la volonté exprimée par les deux délégations qui ne souhaitent pas participer au vote?

L'Assemblée se prononce sur le projet de résolution A, contenu dans le document A/50/590 et Corr.1.

Je demande à toutes les délégations de bien vouloir s'assurer que leur vote est correctement reflété au tableau.

Le vote est terminé; le mécanisme est verrouillé.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bhoutan, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Finlande, Ghana, Guatemala, Guyana, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakstan, Kirghizistan, Lesotho, Liechtenstein, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Bénin, Cameroun, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, France, Gabon, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Mauritanie, Monaco, Niger, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Tchad, Togo.

S'abstiennent :

Afghanistan, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Arménie, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Chypre, Croatie, El Salvador, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Hongrie, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lettonie, Liban, Lituanie, Maroc, Namibie, Pakistan, Pologne, République arabe syrienne, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Tunisie, Turquie, Zaïre.

Par 85 votes contre 18, avec 43 abstentions, le projet de résolution A est adopté (résolution 50/70 A).

[La délégation de la République islamique d'Iran a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter contre; la délégation du Turkménistan qu'elle entendait s'abstenir.]

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution B est intitulé «Armes de petit calibre». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Cuba, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Israël, Lituanie, Nigéria, Oman, Pakistan, Qatar, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Soudan.

Par 140 voix, contre zéro, avec 19 abstentions, le projet de résolution B est adopté (résolution 50/70 B).

[Les délégations de l'Azerbaïdjan et de la Lituanie ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour; la délégation de l'Indonésie qu'elle entendait s'abstenir.]

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Liban pour une motion d'ordre.

M. Hamdan (Liban) (*interprétation de l'anglais*) : Le Liban ne souhaitait pas participer au vote sur le projet de résolution B. Je demande que cela apparaisse clairement dans le compte rendu de cette séance.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution C est intitulé «Désarmement nucléaire en vue de l'élimination définitive des armes nucléaires».

Un vote séparé a été demandé sur le cinquième alinéa du préambule et le paragraphe 1 du dispositif. Y a-t-il des objections à cette demande?

Je donne la parole au représentant de la Jamahiriya arabe libyenne.

M. Mubarak (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : Ma délégation pense que la mesure que nous sommes sur le point de prendre risque de provoquer bien des erreurs dans le vote. Nous demandons que, pour des raisons de clarté, le Président reprenne le numéro du projet de résolution tel qu'il a été présenté à la Première Commission, car les numéros dans la première partie du document dont nous sommes saisis sont différents de ceux qui apparaissent dans la deuxième partie sous le titre «Recommandations». Je réitère donc ma demande avec insistance.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Par souci de clarté, je rappelle aux membres qu'à la Première Commission le projet de résolution C, intitulé «Désarmement nucléaire en vue de l'élimination définitive des armes nucléaires», était publié sous la cote A/C.1/50/L.17/Rev.2.

Des votes séparés ont été demandés sur le cinquième alinéa du préambule et sur le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution C.

Puisqu'il ne semble pas y avoir d'objection, je considérerai que l'Assemblée accède à cette requête.

Je vais d'abord mettre aux voix le cinquième alinéa du préambule.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakstan, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Brésil, Cuba, Égypte, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Malaisie, Myanmar, Namibie, Nigéria, Ouganda, Pakistan, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Zimbabwe.

Par 143 voix contre zéro, avec 17 abstentions, le cinquième alinéa du préambule est adopté.

[La délégation de l'Ouganda a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour; la délégation du Liban qu'elle entendait s'abstenir.]

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 1 du dispositif.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :
Inde, Israël.

S'abstiennent :
Brésil, Cuba, Namibie, Pakistan.

Par 156 voix contre 2, avec 4 abstentions, le paragraphe 1 est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution C dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkmé-

nistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :
Néant.

S'abstiennent :
Algérie, Brésil, Chine, Cuba, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Myanmar, Pakistan, République populaire démocratique de Corée.

Par 154 voix contre zéro, avec 10 abstentions, le projet de résolution C dans son ensemble est adopté (résolution 50/70 C).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution D est intitulé «Transparence dans le domaine des armements»; il correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.18 de la Première Commission.

Des votes séparés ont été demandés sur les paragraphes 3 b) et 5.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, j'en conclus que l'Assemblée accède à cette requête.

Je vais d'abord mettre aux voix le paragraphe 3 b) du dispositif.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakstan, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives,

Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :
Néant.

S'abstiennent :
Chine, Cuba, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Mexique, Myanmar, Pakistan, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Sri Lanka.

Par 142 voix contre zéro, avec 13 abstentions, le paragraphe 3 b) du dispositif est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution D.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :
Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie,

Kazakstan, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :
Néant.

S'abstiennent :
Arabie saoudite, Chine, Cuba, Égypte, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Liban, Mexique, Myanmar, Nigéria, Pakistan, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Sri Lanka.

Par 143 voix contre zéro, avec 17 abstentions, le paragraphe 5 du dispositif est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution D dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :
Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala,

Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :
Néant.

S'abstiennent :
Algérie, Arabie saoudite, Cuba, Égypte, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Liban, Mexique, Myanmar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Sri Lanka.

Par 149 voix contre zéro, avec 15 abstentions, le projet de résolution D dans son ensemble est adopté (résolution 50/70 D).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution E est intitulé «Interdiction de déverser des déchets radioactifs». Il correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.22 présenté à la Première Commission.

La Première Commission a adopté le projet de résolution E sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution E est adopté (résolution 50/70 E).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution F est intitulé «Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement». Il correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.25/Rev.1 présenté à la Première Commission.

Des votes séparés ont été demandés sur les paragraphes 1, 2, 4 et 5 du dispositif. Y a-t-il une objection à cette requête?

Il n'y a pas d'objection. Je vais donc mettre aux voix le paragraphe 1 du dispositif.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Australie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sénégal, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie.

S'abstiennent :

Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Croatie, Fédération de Russie, Guinée équatoriale, Japon, Kazakstan, Paraguay, Pérou, République de Corée, Ukraine.

Par 109 voix contre 40, avec 12 abstentions, le paragraphe 1 du dispositif est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 2 du dispositif.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sénégal, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guinée équatoriale, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie.

S'abstient :

Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Japon, Kazakstan, Paraguay, Pérou, République de Corée, Ukraine.

Par 109 voix contre 41, avec 10 abstentions, le paragraphe 2 du dispositif est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 4 du dispositif.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sénégal, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie.

S'abstient :

Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Guinée équatoriale, Japon, Kazakhstan, Paraguay, Pérou, République de Corée, Ukraine.

Par 107 voix contre 40, avec 11 abstentions, le paragraphe 4 est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 5 du dispositif.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sénégal, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de

Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie.

S'abstient :

Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Guinée équatoriale, Japon, Kazakhstan, Paraguay, Pérou, République de Corée, Ukraine.

Par 107 voix contre 40, avec 11 abstentions, le paragraphe 5 du dispositif est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution F dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël.

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guinée équatoriale, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kazakstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie, Ukraine.

Par 111 voix contre 2, avec 49 abstentions, le projet de résolution F dans son ensemble est adopté (résolution 50/70 F).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution G est intitulé «Relation entre le désarmement et le développement». Il correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.26 présenté à la Première Commission.

La Première Commission a adopté le projet de résolution G sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution G est adopté (résolution 50/70 G).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution H est intitulé «Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des petites armes». Il correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.29/Rev.2 présenté à la Première Commission.

Le projet de résolution H a été adopté par la Première Commission sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution H est adopté (résolution 50/70 H).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution I est intitulé «Négociations bilatérales relatives aux armes nucléaires et désarmement nucléaire». Il correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.35/Rev.1 présenté à la Première Commission.

Un vote séparé a été demandé sur le septième alinéa du préambule. Y a-t-il une objection à cette demande?

Il n'y a pas d'objection.

Je commencerai donc par mettre aux voix le septième alinéa du préambule.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakstan, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Zaïre.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Angola, Bangladesh, Botswana, Brésil, Cuba, Égypte, Guyana, Inde, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Liban, Malaisie, Myanmar, Namibie, Nigéria, Pakistan, République arabe syrienne, République populaire démo-

cratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Sri Lanka, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Zambie, Zimbabwe.

Par 128 voix contre zéro, avec 27 abstentions, le septième alinéa du préambule est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution I dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :
Néant.

S'abstiennent :

Cuba, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Liban, Myanmar, Pakistan, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Sri Lanka, Thaïlande, Togo.

Par 150 voix contre zéro, avec 14 abstentions, le projet de résolution I dans son ensemble est adopté (résolution 50/70 I).

[La délégation du Liban a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution J est intitulé «Mesures visant à freiner le transfert et l'emploi illicites d'armes classiques». Il correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.37/Rev.1 présenté à la Première Commission.

Le projet de résolution J a été adopté par la Première Commission sans être mis aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution J est adopté (résolution 50/70 J).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution K est intitulé «Désarmement régional». Il correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.38 présenté à la Première Commission.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats

arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :
Néant.

S'abstiennent :
Inde.

Par 165 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution K est adopté (résolution 50/70 K).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution L est intitulé «Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional». Il correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.40 présenté à la Première Commission.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche,

Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :
Néant.

S'abstiennent :

Brésil, Cuba, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Mexique, Nigéria, Venezuela.

Par 158 voix contre zéro, avec 7 abstentions, le projet de résolution L est adopté (résolution 50/70 L).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution M est intitulé «Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements». Il correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.41/Rev.2 présenté à la Première Commission.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, France, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent :

Canada, Japon.

Par 157 voix contre 4, avec 2 abstentions, le projet de résolution M est adopté (résolution 50/70 M).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution N est intitulé «Négociations bilatérales relatives aux armes nucléaires et désarmement nucléaire». Il correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.44/Rev.1 présenté à la Première Commission.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Îles Marshall, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

S'abstiennent :

Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bélarus, Fidji, Guinée équatoriale, Irlande,

Japon, Kazakstan, Liechtenstein, Malte, Micronésie (États fédérés de), Nouvelle-Zélande, Paraguay, République de Corée, Suède, Tadjikistan, Ukraine.

Par 105 voix contre 37, avec 20 abstentions, le projet de résolution N est adopté (résolution 50/70 N).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution O est intitulé «Moratoire sur l'exportation de mines terrestres antipersonnel». Il correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.45 présenté à la Première Commission.

Le projet de résolution O a été adopté par la Première Commission sans être mis aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution O est adopté (résolution 50/70 O).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution P est intitulé «Désarmement nucléaire». Il correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.46/Rev.1 présenté à la Première Commission.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Uruguay,

Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie.

S'abstiennent :

Antigua-et-Barbuda, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bélarus, Bénin, Chypre, Croatie, Fédération de Russie, Géorgie, Guinée équatoriale, Japon, Kazakstan, Nouvelle-Zélande, République de Corée, Ukraine.

Par 106 voix contre 39, avec 17 abstentions, le projet de résolution P est adopté (résolution 50/70 P).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution Q est intitulé «Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation». Il correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.49/Rev.1 présenté à la Première Commission.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras,

Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamaïrique, République arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :
Néant.

S'abstiennent :
Inde, Israël.

Par 161 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution Q est adopté (résolution 50/70 Q).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution R est intitulé «Contribution au désarmement nucléaire». Il correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.50/Rev.2 présenté à la Première Commission.

Le projet de résolution R a été adopté par la Première Commission sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution R est adopté (résolution 50/70 R).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Première Commission au paragraphe 72 de son rapport (A/50/590 et Corr.1).

Ce projet de décision est intitulé «Non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, sous tous ses aspects» et correspond au projet de décision A/C.1/50/L.2 présenté à la Première Commission.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :
États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guinée équatoriale, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova,

République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie, Ukraine.

Par 114 voix contre une, avec 49 abstentions, le projet de décision est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote ou leur position.

M. Rivero Rosario (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : La délégation cubaine voudrait expliquer sa position en ce qui concerne la résolution 50/70 Q, intitulée «Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation», dont l'adoption était recommandée par la Première Commission dans les pages 74 et 75 de son rapport A/50/590.

La délégation cubaine a voté pour cette résolution. En agissant ainsi, nous avons tenu compte du fait que la teneur du projet de résolution est de caractère éminemment factuel et nous avons également pris en considération la tenue de la Conférence de 1995 et les trois décisions sur le Moyen-Orient qui y ont été adoptées, ainsi que les décisions adoptées par les États parties au Traité. La délégation cubaine tient à dire, aux fins du procès-verbal, que, pour ces raisons, son vote pour ce texte ne doit en aucune manière être interprété comme une modification de sa position de fond en ce qui concerne le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, auquel mon pays n'est pas partie, et à propos duquel elle a fait connaître son point de vue en temps opportun.

Monsieur le Président, je saisis également cette occasion pour demander, par votre intermédiaire, que le Secrétariat fasse la rectification nécessaire, à la page 31 du document A/50/590, de façon que Cuba apparaisse comme ayant voté pour le projet de résolution A/C.1/50/L.38 intitulé «Désarmement régional».

M. García (Venezuela) (*interprétation de l'espagnol*) : La délégation vénézuélienne se trouve dans la situation qu'a décrite le représentant de Cuba. Le Venezuela a voté pour le projet de résolution A/C.1/50/L.38 à la Première Commission, mais ce vote n'a pas été reflété dans le rapport de la Commission contenu dans le document A/50/590 et Corr.1. Je demande donc que l'on en prenne note.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a terminé avec l'examen du point 70 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 71 de l'ordre du jour

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Rapport de la Première Commission (A/50/591)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée est saisie de cinq projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 19 de son rapport.

Je donne maintenant la parole au représentant du Swaziland, qui souhaite parler dans le cadre d'une explication de vote ou de position avant le vote.

M. Dlamini (Swaziland) (*interprétation de l'anglais*) : Au cours du débat à la Première Commission, nous étions encore en train de contacter notre capitale quant à la position à prendre sur le projet de résolution relatif au point 71. Nous sommes heureux de dire que nous pouvons maintenant prendre position en faveur du projet.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée est donc saisie de cinq projets de résolution recommandés par la Première Commission. Je vais présenter les cinq projets de résolution un par un. Après que toutes les décisions auront été prises, les représentants auront à nouveau la possibilité d'expliquer leur vote ou leur position.

Nous passons tout d'abord au projet de résolution A, intitulé «Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement». Il correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.11 présenté à la Première Commission.

La Première Commission a adopté le projet de résolution A sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution A est adopté (résolution 50/71 A).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution B est intitulé «Mesures de confiance à l'échelon régional». Il correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.20/Rev.1 présenté à la Première Commission.

Le projet de résolution a été adopté par la Première Commission sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution B est adopté (résolution 50/71 B).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution C est intitulé «Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes». Il correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.24 présenté à la Première Commission.

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution C est adopté (résolution 50/71 C).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution D est intitulé «Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique». Il correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.31/Rev.1 présenté à la Première Commission.

Un vote séparé a été demandé pour le paragraphe 4 du dispositif.

Y a-t-il des objections à cette requête?

Il n'y a pas d'objection. Je vais donc mettre aux voix en premier le paragraphe 4 du dispositif.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Chine, Inde, République populaire démocratique de Corée.

Par 161 votes contre zéro, avec 3 abstentions, le paragraphe 4 du dispositif est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolu-

tion D dans son ensemble, qui a été adopté par la Première Commission sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter sans vote le projet de résolution D dans son ensemble?

Le projet de résolution D dans son ensemble est adopté (résolution 50/71 D).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution E est intitulé «Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires». Il correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.47 présenté à la Première Commission.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Fidji, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Allemagne, Andorre, Belgique, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni

de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Turquie.

S'abstiennent :

Afghanistan, Albanie, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Bélarus, Croatie, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Guinée équatoriale, Irlande, Israël, Japon, Liechtenstein, Malte, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, République de Corée, République de Moldova, Slovénie, Suède, Ukraine.

Par 108 votes contre 27, avec 28 abstentions, le projet de résolution E est adopté (résolution 50/71 E).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a terminé avec l'examen du point 71 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 72 de l'ordre du jour

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

Rapport de la Première Commission (A/50/592)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les quatre projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 16 de son rapport.

Nous allons commencer par le projet de résolution A, intitulé «Rapport de la Conférence du désarmement». Il correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.4 présenté à la Première Commission.

La Première Commission a adopté le projet de résolution A sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution A est adopté (résolution 50/72 A).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution B est intitulé «Semaine du désarmement». Il

correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.16 présenté à la Première Commission.

La Première Commission a adopté le projet de résolution B sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution B est adopté (résolution 50/72 B).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution C est intitulé «Augmentation du nombre des membres de la Conférence du désarmement». Il correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.21/Rev.1 présenté à la Première Commission.

La Première Commission a adopté le projet de résolution C sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 50/72 C).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution D est intitulé «Rapport de la Commission du désarmement». Il correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.28/Rev.1 présenté à la Première Commission.

Un vote séparé a été demandé sur le paragraphe 12 du dispositif.

Y a-t-il des objections à cette demande?

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Étant donné qu'il n'y a pas d'objection, je vais donc mettre aux voix le paragraphe 12 du dispositif, sur lequel un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie,

Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Samoa, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique, Israël, Ouzbékistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 162 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le paragraphe 12 du dispositif est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution D dans son ensemble. Je rappelle qu'il correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.28/Rev.1 présenté à la Première Commission.

Le projet de résolution D, dans son ensemble, a été adopté sans vote par la Première Commission.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution D dans son ensemble est adopté (résolution 50/72 D).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a terminé avec l'examen du point 72 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 73 de l'ordre du jour

Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient

Rapport de la Première Commission (A/50/593)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 9 de son rapport. Ce projet de résolution, intitulé «Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient», correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.19/Rev.1 présenté à la Première Commission.

Un vote séparé a été demandé sur le sixième alinéa du préambule du projet de résolution.

Y a-t-il des objections à cette requête?

Il n'y a pas d'objection. Je vais donc mettre d'abord aux voix le sixième alinéa du préambule.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kazakstan, Koweït, Lettonie, Liban, Liechten-

stein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Myanmar, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen.

Votent contre :

Inde, Israël.

S'abstiennent :

Angola, Bélarus, Bolivie, Brésil, Cambodge, Cuba, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Géorgie, Guatemala, Îles Marshall, Jamaïque, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Népal, Nicaragua, Nigéria, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Rwanda, Suriname, Swaziland, Uruguay, Zaïre, Zambie.

Par 122 voix contre 2, avec 27 abstentions, le sixième alinéa du préambule est adopté.

[La délégation du Bélarus a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour et la délégation du Pakistan qu'elle entendait s'abstenir.]

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Australie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Ghana, Guinée, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Namibie, Niger, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, Républi-

que de Corée, République populaire démocratique de Corée, Samoa, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Vanuatu, Viet Nam, Yémen.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël.

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Autriche, Bahamas, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chypre, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maurice, Micronésie (États fédérés de) Monaco, Mongolie, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suriname, Swaziland, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Zaïre, Zambie.

Par 56 voix contre 2, avec 100 abstentions le projet de résolution dans son ensemble est adopté (résolution A/50/73).

[La délégation du Bélarus a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.]

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande qui désire expliquer son vote sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M. Rider (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*) : La Nouvelle-Zélande a appuyé la résolution que nous venons d'adopter au titre du point 73 de l'ordre du jour. Nous l'avons fait parce que nous sommes préoccupés devant le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient. Nous partageons la préoccupation que les autres États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ont exprimée à la Conférence d'examen et de prorogation qui s'est tenue cette année en ce qui concerne

les installations nucléaires qui, au Moyen-Orient, continuent de ne pas être soumises à des garanties.

Nous réaffirmons l'importance de l'adhésion universelle au Traité et nous demandons à tous les États qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer au Traité dès que possible.

Nous notons que la résolution se réfère explicitement à Israël à cet égard. À notre avis, cela est inapproprié. Comme je l'ai déclaré, la Nouvelle-Zélande demande à tous les États non parties dans la région, comme ailleurs, de se joindre à la majorité écrasante de la communauté internationale qui considère le Traité de non-prolifération comme la base des efforts qui seront faits en vue d'un avenir non nucléaire.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a terminé avec l'examen du point 73 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 74 de l'ordre du jour

Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

Rapport de la Première Commission (A/50/594)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport. Ce texte correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.34.

Le projet de résolution a été adopté sans vote par la Première Commission.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 50/74).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a terminé avec l'examen du point 74 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 75 de l'ordre du jour

Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

Rapport de la Première Commission (A/50/595)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport. Ce texte correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.6/Rev.1 présenté à la Première Commission.

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 50/75).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 75 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 76 de l'ordre du jour

Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix

Rapport de la Première Commission (A/50/596)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Ce texte correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.27 présenté à la Première Commission.

Nous allons maintenant commencer la procédure de vote.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie.

Par 123 voix contre 3, avec 39 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 50/76).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 76 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 77 de l'ordre du jour

Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco)

Rapport de la Première Commission (A/50/597)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport. Ce texte correspond au document A/C.1/50/L.5/Rev.1 présenté à la Première Commission.

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 50/77).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 77 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 78 de l'ordre du jour

Texte définitif d'un traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique

Rapport de la Première Commission (A/50/598)

Amendement (A/50/L.55)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport. Ce texte correspond au document A/C.1/50/L.23/Rev.1 présenté à la Première Commission.

S'agissant de ce projet de résolution, l'Assemblée est également saisie d'un amendement présenté par l'Afrique du Sud et distribué sous la cote A/50/L.55.

Je donne la parole au représentant de l'Afrique du Sud, qui va présenter l'amendement figurant dans le document A/50/L.55.

M. Burgh (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : Le but de l'amendement que je présente maintenant est d'exprimer des remerciements au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine et au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour la diligence dont ils ont fait preuve en aidant le groupe d'experts à préparer un projet de résolution sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.

Cet amendement a été étudié avec le Groupe africain, ainsi qu'avec des représentants d'autres groupes régionaux, qui n'ont exprimé aucune objection à la nouvelle insertion du paragraphe 7 du dispositif. Je prie donc instamment tous les Membres d'appuyer le projet de résolution et son amendement afin qu'il puisse être adopté par consensus.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport et sur l'amendement y relatif, qui figure dans le document A/50/L.55.

Conformément à l'article 90 du règlement intérieur, l'Assemblée va d'abord se prononcer sur l'amendement qui, s'il est adopté, deviendra le nouveau paragraphe 7 du dispositif, les paragraphes suivants étant renumérotés en conséquence.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter l'amendement distribué sous la cote A/50/L.55?

L'amendement est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution qui figure dans le paragraphe 8 du rapport, tel qu'il a été amendé.

Le projet de résolution est intitulé «Texte définitif du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba)».

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution tel qu'il a été amendé?

Le projet de résolution tel qu'il a été amendé est adopté (résolution 50/78).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 78 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 79 de l'ordre du jour

Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission

Rapport de la Première Commission (A/50/599)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Première Commission au paragraphe 6 de son rapport. Ce texte correspond au projet de décision A/C.1/50/L.51 présenté à la Première Commission.

La Première Commission a adopté ce projet de décision sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 79 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 80 de l'ordre du jour

Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

Rapport de la Première Commission (A/50/600 et Corr.1)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 14 de son rapport. Ce texte correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.1/Rev.1 présenté à la Première Commission.

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 50/79).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 80 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 81 de l'ordre du jour

Maintien de la sécurité internationale

Rapport de la Première Commission (A/50/601)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur les deux projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 9 de son rapport.

Nous allons d'abord passer au projet de résolution A, intitulé «Neutralité permanente du Turkménistan». Ce texte correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.9 présenté à la Première Commission.

Le projet de résolution A a été adopté sans vote par la Première Commission.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution A est adopté (résolution 50/80 A).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution B est intitulé «Instauration de relations de bon voisinage entre les États des Balkans». Ce texte correspond au projet de résolution A/C.1/50/L.43 présenté à la Première Commission.

La Première Commission a adopté sans vote le projet de résolution B.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution B est adopté (résolution 50/80 B).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 81 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée a ainsi terminé l'examen de tous les rapports de la Première Commission.

Programme de travail

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Jeudi 14 décembre, dans la matinée, à titre de premier point, l'Assemblée examinera le deuxième rapport de la Commission de

vérification des pouvoirs. Ensuite, l'Assemblée reprendra son examen du point 105 de l'ordre du jour, intitulé «Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille», aux fins de se prononcer sur le projet de résolution figurant dans la note du Secrétaire général (A/50/728); après quoi elle examinera le point 46 de l'ordre du jour, «Assistance au déminage».

Vendredi 15 décembre, dans la matinée, à titre de second point, l'Assemblée générale reprendra son examen du point 42 de l'ordre du jour, «Question de Palestine», aux fins de se prononcer sur les projets de résolution A/50/L.47, A/50/L.48, A/50/L.49 et A/50/L.50 présentés au titre de ce point.

La séance est levée à 18 h 5.